



Arrêté fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle, ouvert aux personnels Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans le corps des Techniciens de recherche et de formation de classe normale, BAP J, organisée par le Collège de France.

L'Administrateur du Collège de France,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre d'emplois offerts de technicien.ne de classe normale aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement par la voie contractuelle ouvert aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi dans le corps des Techniciens de recherche et de formation de classe normale (BAP J), organisée par le Collège de France est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Madame Fabienne TAFE TUENKAM, Référente handicap, Ingénieure d'études de classe normale, Collège de France, Paris

Membres : Monsieur Georges-Alexandre LE CORRONC, Assistant ingénieur, Collège de France, Paris

Madame Sarah SAIDJ, Référente handicap, Ingénieure d'études, Université Paris Nanterre, Nanterre

Suppléant : Rémi GALLET, Ingénieur d'études classe normale, Collège de France, Paris

Article 2 : Le directeur général des services du Collège de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, 29 juin 2026

Pour l'administrateur et par délégation,
Le Directeur des ressources humaines


Jérôme BIARD